



Meilleurs vœux pour 2008

temps présent

Dès janvier, **rendre coup pour coup** p. 2-3

La réforme des lycées passe-t-elle par **le bac pro. en 3 ans ?** p. 4

Les universités face à la **loi Pécresse** p.5

personnels

Documentation : **le malaise grandit** p. 6

CAE : Contrats Abusifs de l'Etat p. 7

Hors-classe
Bilan 2007 p. 8

Perspectives pour **le mouvement intra-académique 2008** p. 8-9

droits et libertés

RESF : la mobilisation aux côtés de Xiaoli Lin p. 9

infos
Métier, catégories p. 10

tribune libre p. 11

vie du snes

Congrès académique en avril 2008 p. 12

Stages p. 12

ENCART

- Rapport d'activité académique
- Rapport financier

Dès janvier, rendre coup pour coup

PAR MICHEL DEVRED

Le premier trimestre a donc été marqué par la difficulté collective à réagir devant les coups de boutoir portés au service public depuis la rentrée. Une forme de résignation des personnels marqués par la victoire électorale de la droite et la frilosité récurrente de certaines organisations syndicales l'expliquent largement. Le 20 novembre a montré la volonté de la profession de réagir et sa capacité à s'opposer avec succès à la politique gouvernementale.

Les annonces budgétaires ont certainement été décisives : la conjonction des cadeaux fiscaux (auxquels il faut rajouter l'augmentation substantielle du salaire présidentiel), de la hausse des prix et de la dégradation du pouvoir d'achat ont mis le feu aux poudres. Cela à tel point (mais les médias ont encore joué leur rôle partisan) que les autres revendications de cette journée semblent avoir été oubliées.

La forte mobilisation de novembre (plus de 60 % de grévistes dans le second degré) n'a pas été suivie par d'autres actions en décembre. Cela s'explique par la frilosité de certaines organisations qui refusent l'idée d'une unité du mouvement social et espèrent que l'affichage de leur modération leur permettra de grapiller suffisamment d'avantages mineurs pour faire oublier les concessions qu'elles sont prêtes à accepter. Elles ont donc freiné toute nouvelle action en décembre.

Mais il faut rendre à César ce qui lui revient : le gouvernement, alerté par sa baisse de popularité, a fait un pas en se focalisant sur la question du pouvoir d'achat. Il a été obligé d'admettre qu'à côté de son objectif de rémunération individualisée au « mérite », il négocierait aussi sur le « point d'indice », base de la rémunération de tous les fonctionnaires. Son habileté a été de proposer des négociations fin décembre, encourageant les organisations qui préfèrent ne pas avoir à appeler

à l'action à rester l'arme au pied.

Ce calcul n'est peut être pas aussi habile que le croit le pouvoir. Janvier sera le mois de tous les chocs ! Dans un contexte économique mondial morose, le gouvernement devra gérer des dossiers dont chacun suffit à provoquer l'explosion.

La casse de l'emploi public

L'objectif gouvernemental, son fonds de commerce idéologique, est le moins d'Etat. Le président l'a encore martelé avec ses comparaisons tronquées avec les différents pays européens. Il faut diviser par deux la Fonction Publique. Le plan est clair, et le gouvernement n'y a toujours pas renoncé : il faut supprimer dans notre secteur 70 000 emplois !

Le pouvoir d'achat

L'inflation a repris, le déficit budgétaire a été volontairement aggravé (les 15 milliards de cadeaux fiscaux et la poursuite de la baisse de l'impôt en témoignent), et l'impatience monte. Le gouvernement répond en cassant les 35 heures, en multipliant les heures supplémentaires et les mesures gadgets. Il mine ainsi la reprise de l'emploi et prépare de nouveaux conflits.

Les acquis sociaux

Pour ne prendre que cet exemple, 2008 sera l'année de la reprise des « négociations » sur les retraites. On comprend le choix gouvernemental d'un conflit sur les régimes spéciaux : vous avez approuvé la mesure d'équité, vous approuverez le passage aux 41 ou 42 annuités de cotisation !

Les causes de conflits ne se limitent pas à cela

On doit y ajouter le débat sur l'Europe, la situation des sans papiers et du logement, l'Université, la Justice... sans compter l'impatience de tous ceux qui ont cru toucher le jackpot avec l'élection de Sarkozy et qui sont impatients.

Le gouvernement joue gros et il le sait. Aux ficelles nouvelles, (le vibronnisme présidentiel) s'ajoutent les bonnes vieilles cordes comme le report après les municipales des décisions de suppressions de classes dans le primaire. Mais l'objectif reste le même : vitesse, brutalité et globalité de la (contre) réforme

Le secteur éducatif est en première ligne après la semi-victoire sur les cheminots. Pourquoi ?

L'Education nationale représente la moitié des fonctionnaires d'Etat. Toute réforme de l'Etat passe donc par ce secteur.

Les questions d'éducation sont au cœur de l'idéologie libérale (individualisme, tri social au nom de l'égalité des chances, maintien et création de privilèges sur la base des inégalités, utilisation de l'image du fonctionnaire-enseignant...)

Ce secteur est un pôle de résistance, animé par des organisations syndicales puissantes et déterminées.

Poursuivant la réforme Fillon, Darcos enfonce le clou en collègue (carte scolaire, accompagnement éducatif, Ambition Réussite) et ouvre le dossier lycée (enseignement professionnel et technologique, réforme du bac et des filières, amputation des horaires élèves).

L'US a fait le point sur ces réformes, mais elles sont d'une telle ampleur qu'elles laissent les collègues perplexes et les poussent souvent à refuser d'en mesurer les conséquences.

Notre premier travail collectif est d'en parler, d'obliger au débat, de montrer que les tentatives individuelles ne sauveront personne ! Jouer les Cassandra n'est pas très agréable, mais jouer les autruches est franchement ridicule !

La riposte doit d'abord se jouer sur les principes et les valeurs. Oui, il est possible de parier sur l'éducabilité de tous les jeunes, et sur l'investissement éducatif. Oui, les valeurs de solidarité sont porteuses de progrès. L'individualisme et l'égoïsme ne sont pas seulement destructeurs au niveau planétaire, ils font des ravages d'abord dans notre société.

Mais il faut aussi réagir rapidement : la grève est indispensable, car elle seule peut contribuer à inverser le cours des choses. Ce gouvernement se moque du monde quand il parle de dialogue social, il ne pratique que par annonces sans concertation ou par de pseudo-négociations (cf. la parodie du 17 décembre sur les salaires).

La grève est indispensable et ce gouvernement n'est pas invulnérable. Si nous n'obtenons pas tout, il est possible de limiter les dégâts en attendant des jours plus propices pour obtenir davantage. Si nous attendons pour agir, les coups annoncés seront terribles, pour nous et pour nos élèves.

24 janvier: grève nationale unitaire Fonction publique et Education

Le S.n.e.s. et la F.s.u. ont milité pour une action unitaire de grève en janvier et s'engagent dans l'appel du 24 pour l'Education nationale et la Fonction publique et au-delà pour la poursuite des actions.

Un mot enfin pour nous adresser à ceux qui n'ont pas encore fait le choix simple mais si déterminant

pour l'avenir du S.n.e.s. de renouveler leur adhésion. Nous leur demandons de réfléchir aux conséquences de l'affaiblissement de l'outil syndical. Cette préoccupation doit d'ailleurs être l'affaire de tous : convaincre autour de soi de l'adhésion n'est pas une pratique de placier d'assurances, mais une démarche lucide et militante que chacun devrait entreprendre.

Postes : le père Fouettard a encore frappé !

Le ministère commence à diffuser les chiffres sur les suppressions de postes pour la rentrée 2008. Comme on pouvait s'y attendre après le vote du budget, l'addition est très lourde. 687 postes d'enseignants dans le second degré sont supprimés dans la seule académie de Lille, auxquels il faut ajouter d'autres mauvaises nouvelles : suppression de 29 postes d'administratifs dans les établissements, de 35 postes d'étudiants surveillants, plus 26 suppressions au titre du programme financier « soutien de la politique scolaire ». Avec un recul du nombre d'élèves de 1.86 % dans le secondaire, ce sont 2.54 % des postes existants qui seraient ainsi supprimés. Nous n'avons pas d'informations pour les conseillers d'orientation psychologues, ni pour les conseillers principaux d'éducation.

452 postes d'enseignants sont supprimés au titre de la démographie, sans tenir compte des difficultés rencontrées par nos élèves, ni de leurs résultats dans une académie où ils sont un tiers en éducation prioritaire ; 235 emplois sont transformés en heures supplémentaires. Dans le primaire, aucune création de poste, ce qui laisse présager des « rééquilibrages » forts entre le Nord et le Pas de Calais, alors que l'académie ne peut déjà pas assurer cette année la formation obligatoire des jeunes collègues faute de remplaçants !

Ce chiffre de 687 postes dans le second degré est d'autant plus terrible qu'il s'ajoute à ceux des 10 années précédentes (4500) et notamment aux 740 de l'année dernière.

L'enveloppe globale nationale des suppressions est bien supérieure cette année et si notre académie est encore une fois la plus touchée, l'addition s'alourdit rapidement aussi ailleurs. La mobilisation très forte des personnels du Nord-Pas de Calais explique un nombre de suppressions au final moins élevé que prévu, même si ces chiffres ne prennent pas en compte la disparition de nombreux stagiaires. Cependant, comment accepter que le ministère choisisse le redéploiement des suppressions dans d'autres académies plutôt que la remise en cause de ses choix budgétaires ?

Le rectorat va "communiquer" et tenter de minimiser les chiffres en prétendant que ne sont supprimés « que » 452 postes, les autres étant remplacés par des heures supplémentaires. La réalité, c'est qu'à la rentrée, nous aurons de nouveau des centaines de postes supprimés, et on proposera aux collègues restés titulaires de leur poste et éventuellement aux autres, affectés comme remplaçants (TZR), de faire des heures supplémentaires pour compenser les manques ! Est-ce cela la revalorisation salariale promise par le ministre de la Fonction Publique après la grève du 20 novembre ?

L'intersyndicale nationale de l'Education a déjà appelé à la grève le 24 janvier, avec le reste de la Fonction Publique. Aux revendications communes sur les salaires, il nous faut ajouter et porter haut et fort la revendication sur l'emploi et sur l'avenir de l'école !

Dès la rentrée, le SNES lancera une grande campagne de mobilisation sur ces questions, notamment auprès des parents pour s'opposer à la casse du service public d'éducation.

Communiqué de presse SNES - 21 décembre 2007

EUROPE : UN RÉFÉRENDUM, SINON RIEN !

Le traité modificatif européen a été adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du sommet de Lisbonne le 13 décembre 2007 ; il doit ensuite être soumis à ratification par les pays membres de l'Union Européenne avant le 1^{er} janvier 2009. La concurrence libre et non faussée demeure un principe fondamental des politiques européennes ; son retrait des objectifs de l'Union ne saurait tromper personne. Cette logique concurrentielle constitue la règle qui s'impose dans toutes les situations, même pour les services publics. Le danger d'une main-mise d'entreprises privées sur le service public, danger que nous avons dénoncé lors de la campagne référendaire de 2005 est toujours présent dans ce texte. Rien ne garantit que le service public d'éducation soit épargné.

Si le dialogue régulier entre l'UE et les religions a été retiré du texte, reste une référence au rôle essentiel de l'héritage religieux, atteinte inacceptable au principe de laïcité. Ce texte comporte les mêmes orientations que le traité constitutionnel européen, condamné par le SNES et rejeté par les Français lors du référendum du 29 mai 2005.

L'organisation d'un référendum est une exigence démocratique majeure ; nous exigeons que la souveraineté populaire puisse s'exprimer sur un sujet qui présente de tels enjeux pour le droit du travail, le système éducatif et les services publics.

La section académique de Lille est pleinement dans son rôle d'organisation syndicale en réaffirmant son exigence d'un référendum ; elle mettra tout en œuvre pour faire aboutir cette revendication, avec les autres organisations démocratiques qui s'engagent dans ce combat.

Karine Van Wynendaele

La réforme des lycées passe-t-elle par le bac pro. en 3 ans ?

PAR THIERRY QUÉTU, FRÉDÉRIC HOCHART, PHILIPPE GAUDRY ET FRANCIS LECHER

Le gouvernement, sous couvert de réforme, programme la réduction de l'offre de formation de nos élèves : l'annonce de « la rénovation de la voie professionnelle » intervient alors que le projet de réforme des STI est gelé et que le « lycée unique » et le « bac à la carte » font l'objet de la réflexion ministérielle (annonces en janvier 2008?).

Pour Darcos-Fillon-Sarkozy, il s'agit à la fois de supprimer des milliers de postes chaque année dans l'Education nationale et d'organiser le tri social en transformant en profondeur l'organisation des enseignements dans les trois voies, et en écartant ainsi, progressivement, une partie croissante des élèves de la formation initiale.

Le 3 décembre 2007, la section académique a organisé un stage, qui a permis d'aborder plusieurs thèmes dont celui du bac pro en trois ans. La section académique du Snes a appelé à une journée d'action et à la manifestation le 20 décembre avec l'intersyndicale de l'enseignement professionnel. Pourquoi sommes-nous attachés au système actuel et quelles seraient les conséquences de la généralisation du bac pro en trois ans ?

Etat des lieux

Au niveau des lycées, le système éducatif actuel repose sur trois voies : la voie professionnelle qui prépare les élèves à l'obtention d'un BEP en deux ans suivi pour certains d'un bac pro en deux ans et très rarement d'un BTS ; la voie technologique (les bacs STI et STG) qui prépare les élèves à l'obtention d'un bac obtenu en trois ans, puis à des études supérieures courtes (STS ou IUT) ; la voie générale qui prépare les élèves à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement général permettant un cursus post-bac long.

La mise en place du bac pro a largement contribué à la disparition-décrite par l'administration - des premières d'adaptation, les élèves préférant bien souvent rester dans le même établissement. Cela compromet l'élévation du niveau de formation des élèves qui s'arrêtent ainsi au niveau bac.

Les projets Darcos

Malgré une expérimentation dont l'évaluation a montré les faiblesses (cf. rapport de l'IGEN qui indique dans sa conclusion : "Enfin, il y a lieu encore de souligner qu'une grande majorité

d'élèves ne peut pas suivre un parcours vers un baccalauréat professionnel en trois ans au terme du collège et à ce titre ils ne doivent pas être oubliés"), le ministre Darcos a décidé unilatéralement que la formation des bac pro se ferait dorénavant en trois ans. Dès la rentrée 2008, des objectifs très précis sont avancés : 25% des BEP existants seraient transformés par remplacement de la 2nd BEP par une 2nd bac pro en trois ans. La raison invoquée est l'alignement de tous les bacs sur un cursus de trois ans. Il y a également la volonté du gouvernement de parvenir à ce que 50% des bac pro poursuivent leurs études dans le supérieur. La mise en place d'une seconde professionnelle de détermination (comme dans la voie générale et technologique) est censée donner la possibilité aux élèves de choisir leur spécialisation.

Nos analyses

Les conséquences sont de différents ordres :

✓ la valeur des BEP remise en cause

Dans les LP, c'est la suppression du BEP en tant que diplôme national, remplacé par une certification qui attestera de deux années de formation dans la vie professionnelle. Il est à rappeler que le BEP est un diplôme reconnu dans les conventions collectives de certaines branches et que cette disparition aura des répercussions sur le marché du travail. La mise en place de passerelles vers une formation de type CAP pour les élèves en difficultés en 2nd professionnelle va déqualifier les jeunes qui, auparavant, obtenaient un BEP.

✓ La disparition de l'une des deux voies, technologique ou professionnelle

Même si elle n'est pas annoncée, la mise en concurrence des bac STI - STG et des bac pro avec une finalité semblable (la poursuite d'études en STS) provoquera à terme la fusion des filières des bac STI et STG et des bac pro .

✓ Un bac pro. plus sélectif

Comment former en trois ans (voire deux avec la mise en place de la 2nd de détermination), des élèves qui avaient besoin de ces quatre années pour obtenir leur bac pro ? La remise en cause du système de notation avec la mise en place de la modularité au cours de la formation pourrait masquer ces difficultés sans les résoudre. Il est à

craindre que des élèves issus de troisième n'accèdent ni à la voie générale, ni à la voie technologique et qu'à terme, on n'attende plus la 3^{ème} pour les faire sortir du système scolaire mais qu'on les en exclut dès la 5^{ème}.

✓ Conséquences pour l'emploi

La suppression d'une année de formation dans les LP va entraîner de facto la suppression de 25% des postes enseignants (et d'autres, par répercussion). Les LP vont "participer" de manière importante au non remplacement d'un enseignant sur deux.

La probable fusion des voies technologique et professionnelle va également permettre la suppression de postes dans les lycées technologiques. Les suppressions ne toucheront pas que les enseignants des disciplines "technologiques" !!

✓ Conséquences pour les statuts

Pour les collègues enseignants en LP et Lycée technologique, leurs statuts différents étaient un gage du respect des compétences acquises. Les réformes des statuts de la fonction publique pourraient être pour le gouvernement la solution pour la gestion des personnels. Une autre réponse serait l'intégration des collègues PLP (enseignants des LP) au sein de la formation continue, responsabilité dévolue aux régions (étape supplémentaire de la décentralisation!).

Nos revendications

- suppression de ce projet (et non report),
- mise en place de passerelles entre le BEP et la voie technologique, mais également entre le bac pro et les STS, permettant de conserver le niveau actuel des BTS et de faciliter l'accès en STS à un plus grand nombre de titulaires du Bac pro avec de réelles chances de réussite.
- Autre réforme des STI sans fusion des filières mais avec réintroduction d'une démarche de projet concret (fabrication réelle et non virtuelle). Toutes les réformes ont eu pour conséquences de dématérialiser l'enseignement. Cette voie ne permet plus aux élèves ayant quelques difficultés d'acquérir des compétences par la "pratique".

Les universités face à la loi Pécresse

PAR CLAIRE BORNAIS

Claire Bornais, secrétaire adjointe de la section SNESup de Lille I, nous explique les raisons de son opposition à la loi Pécresse.

Comment définirais-tu, en quelques mots, les principaux changements introduits par la loi Pécresse ?

Il s'agit de fournir aux universités des outils pour pallier les insuffisances de l'Etat, en matière de financement et d'emploi : élargissement massif des possibilités de recrutement de personnel non fonctionnaire en CDD ou CDI (pour la recherche, l'enseignement et l'administration), compétences élargies en matière budgétaire (gestion de la masse salariale, recours à des financements externes, et possibilité de vendre des biens de l'université).

Comment de telles dispositions contribuent-elles à la mise en concurrence des universités ?

D'abord, par la contractualisation totale et pluriannuelle du financement ministériel. Il n'y aura plus comme actuellement une partie de dotation plus ou moins fixe et une partie sur objectifs.

Ensuite, en encourageant la recherche de financements extérieurs pour améliorer l'ordinaire du ministère... Il y aura concurrence "sauvage" pour attirer les financements, et celles qui n'y réussiront pas seront déclassées de fait. Dans les deux cas, l'autonomie sera vraiment relative, puisqu'il faudra plaider pour obtenir les financements nécessaires.

Dans quel domaine peut-on évoquer une autonomie croissante ? Avec quelles menaces ?

L'autonomie réelle donnée par la loi porte essentiellement sur la "gestion des ressources humaines" : possibilités de recrutement de personnel non-fonctionnaire par le président, possibilité de moduler les obligations de service des enseignants-chercheurs, gestion entièrement locale de toutes les primes pour tous, attribuées par le président (le CA en fixe les principes, tout de même). Il s'agit de mettre en concurrence les personnels entre eux.

Les menaces sont bien sûr de remplacer progressivement une grande partie des fonctionnaires par des contractuels, et donc d'augmenter la précarité, de faire pression à la baisse sur les rémunérations du plus grand nombre et à terme de baisser la qualité du recrutement.

Pour trouver les fonds nécessaires, les universités qui ne séduiront pas assez les mécènes n'auront plus qu'un levier à leur disposition : celui de faire payer

des frais d'inscription plus élevés aux étudiants. Même si la ministre jure le contraire. Il existe déjà actuellement un certain nombre de formations d'université, ne donnant pas de diplômes nationaux (licence, master), mais des diplômes d'université conférant le "grade" de licence ou de master du système LMD (la nuance est subtile...) pour lesquelles les FRAIS d'inscription sont très importants (car ils ne sont pas soumis à la réglementation sur les DROITS d'inscription, réservée aux diplômes nationaux ! Ici c'est la terminologie qui est subtile...).

Le phénomène risque de s'amplifier de manière foudroyante, quitte pour les universités à délivrer de moins en moins de diplômes nationaux, et de plus en plus de diplômes d'université, dont le prestige et les débouchés dépendront de l'aura de l'université qui les a délivrés, et probablement aussi du prix payé pour la formation...

L'"orientation active" est fortement mise en avant auprès des futurs bacheliers : en quoi cela consiste-t-il exactement ?

D'une part, cela oblige les universités à produire des statistiques de réussite et d'insertion professionnelle relatives aux formations qu'elles proposent ; d'autre part, les futurs bacheliers doivent se préinscrire, afin de bénéficier des conseils du service d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle sur les vœux qu'ils ont formulés.

Si les personnels sont nombreux et bien formés dans ce service, ça peut permettre d'éviter les fourvoilements, mais sans grand effet lorsque l'université n'est pas le premier choix de l'étudiant ! De ce point de vue, la loi n'aborde pas le morcellement de l'enseignement supérieur en France entre les BTS, les universités, les prépas et les grandes écoles... Il y a donc peu de chances pour que l'orientation active débouche sur autre chose qu'une forte incitation à ne pas s'inscrire du tout à l'université, (pour un étudiant qui n'aurait pas le bagage théorique requis pour réussir dans les filières proposées par l'université) ! Il lui restera, s'il est de surcroît issu d'un milieu modeste, la possibilité d'aller pourvoir un emploi sans qualification et mal payé, en attendant de pouvoir accéder peut-être à la formation qu'il souhaitait...

L'échec n'est pas qu'une question de mauvaise orientation ; c'est aussi un problème de manque d'encadrement des nouveaux étudiants, faute de postes et de reconnaissance de l'investissement en

enseignement dans les carrières des enseignants-chercheurs.

Quels effets cette loi risque-t-elle de produire sur le recrutement étudiant ? Et quelles conséquences pour les enseignants-chercheurs ?

Les effets sur le recrutement étudiant seront identiques à ceux observés dans les universités anglo-saxonnes, et les inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur déjà constatées actuellement en France vont être amplifiées.

Il y aura probablement une régionalisation des formations (en fonction des éventuels bailleurs de fonds), et les filières généralistes permettant d'acquérir une culture nécessaire à une insertion professionnelle de haut niveau seront de fait réservées à ceux qui en ont les moyens, ou ont réussi à convaincre une banque de miser sur eux...

Pour les enseignants-chercheurs, qu'attendre d'un système de mise en concurrence effrénée ? Quelques-uns s'en sortiront plutôt bien car ils auront bien compris comment faire marcher le système à leur avantage, le plus grand nombre en paiera le prix. En ajoutant à cette loi toutes les réformes dans le même esprit qui sont en marche actuellement dans la recherche en France, il est probable que le système de recherche français va se retrouver exsangue dans quelques années, faute d'investissement de l'Etat dans la recherche fondamentale, au profit de la recherche appliquée "à résultats visibles à court terme", mais qui ne peut prospérer longtemps sans la première... (Cf. La Grande-Bretagne, la Belgique, la Nouvelle-Zélande).

Où en est la mobilisation à l'heure actuelle ? Avec quelles perspectives ?

La mobilisation chez les personnels a été très lente à se faire (les syndicats alertent depuis juin sur la question !), mais le mouvement des étudiants contre cette loi a accéléré la prise de conscience chez beaucoup. Il faut désormais inscrire les actions dans la durée, afin de diffuser l'information sur le contenu et les effets de la loi dans toute la société, et pas seulement dans la communauté universitaire. Car il s'agit bien d'un choix de société qui s'opère à travers cette loi. Avec la difficulté de faire prendre conscience de problèmes qui n'apparaissent clairement que dans environ 5 à 10 ans si rien ne change d'ici là. Il faudrait peut-être, comme le suggérait récemment un collègue, obtenir un "Grenelle de l'Education et de la Recherche" ?

Documentation : le malaise grandit

KARINE BOULONNE, EMILIE DOOGHE, ANNE CORDIER



L'année 2006 – 2007 a été une année noire pour la documentation

Les recrutements ont été diminués de moitié à la session 2006, rendant encore plus difficile, encore plus exigeant ce jeune concours (le CAPES de documentation a été créé seulement en 1990). Les vacataires et contractuels restés sur le carreau se sont donc résignés à repasser une année sous le signe de la précarité et à faire à nouveau profiter de leurs compétences (reconnues par l'inspection) le grand nombre de CDI restés vides, faute de titulaires.

C'était compter sans le rectorat de Lille qui a imposé à la rentrée 2006 un service en documentation à une quarantaine de TZR d'autres disciplines, bafouant les textes qui prévoient le volontariat pour l'exercice en CDI, privant ces collègues de la perspective d'être appelés pour faire un remplacement dans leur discipline puisqu'ils étaient nommés à l'année; d'ailleurs, certains ont même été sanctionnés dans leur notation administrative sans que le rectorat y trouve à redire! Nos collègues non-titulaires ont dû s'inscrire à l'ANPE, des TZR ont déposé un recours au tribunal administratif; les CDI, quant à eux, ont fonctionné tant bien que mal avec des enseignants ayant eu pour consigne de simplement ouvrir les centres, ce qui témoigne d'une conception bien étriquée des missions des enseignants documentalistes!

Le SNES a multiplié les interventions: mobilisation de la profession, stage syndical, audiences, recours juridiques... En juin, un

courrier envoyé à certains non-titulaires avait permis d'espérer leur réemploi et la fin de cette situation. Hélas, l'administration persiste dans son autisme : aucune embauche n'a eu lieu à notre connaissance et, dès septembre 2007, nous avons appris qu'une nouvelle vague d'affectations illégales avait eu lieu car la situation s'est encore aggravée avec plus de 60 postes vacants!

Ubu documentaliste ?

Impossible pour un enseignant volontaire, exerçant depuis plusieurs années en CDI, avec un avis favorable de l'inspection, ayant suivi une formation « lourde », d'être titularisé en documentation : l'administration se retranche derrière l'Inspection Générale qui a à cœur de défendre une profession récente, donc fragile. En revanche, son silence devient assourdissant face aux reconversions « sauvages » qui se généralisent dans l'académie de Lille, suite aux restrictions budgétaires. Lors d'une audience au rectorat à la rentrée, nos interlocuteurs se sont même félicités de n'avoir eu à faire pression que sur une vingtaine de TZR cette année, ironisant sur le fait qu'ils avaient peut-être suscité des vocations l'an dernier, puisqu'il y avait moins de refus en 2007 qu'en 2006!!! Gageons que le tribunal administratif saura donner raison à ceux qui ont résisté l'an dernier ou à ceux qui résistent encore.

Enseignant documentaliste, c'est un métier et le résultat de ces affectations en dépit du bon sens ne se fait pas attendre, comme le montrent ces témoignages de formateurs : « *La situation est de pire en pire dans l'académie. En ce moment (et je constate que je ne suis pas la seule), j'en ai ras le bol ! On se retrouve à former des collègues en difficulté qui sont réorientés vers la documentation, sans être volontaires d'ailleurs ! D'autres, de diverses disciplines, nommés en CDI m'appellent pour participer aux journées d'animation de district, m'avouent ne rien comprendre au programme prévu, me demandant qu'on leur apprenne, par exemple, à créer un diaporama ! Me voilà à nouveau obligée d'expliquer que ces journées sont destinées aux*

professeurs documentalistes et qu'il n'est pas question de former des profs de langues à l'utilisation d'Open Office Ce genre de situations ne va pas s'arranger étant donné le nombre de postes restés vacants fin juin et les remplacements à effectuer en cours d'année (congé maladie, maternité, ..) sans qu'il y ait de remplaçants dans la discipline! ». « Il y a dans notre académie une forme de banalisation de la situation en doc : il est maintenant "normal" d'être au CDI sans être prof documentaliste. Une situation défendue par certains, d'ailleurs. Et l'IPR qui nous avoue ne pas savoir quoi faire, sauf proposer aux animateurs-relais, moyennant finance (ah, le bel argument !!), de former tout simplement les "non docs"... Dans notre district, ils sont 7, soit plus de 10 % des établissements. Et évidemment, lors des réunions de district, on nous demande de "clarifier" ce que l'on dit, de faire une formation à BCDI (gestion des prêts, s'entend ...), d'expliquer ce que c'est qu'une progression en 6^{ème} en doc ... Je ressors des réunions très énervée, parce que la situation est abominable. Et je ne parle pas des mails ou coups de fils que je reçois : "tu cotes comment un roman ?" "Les Geo Ado de plus d'un mois, tu les jettes ou pas ?" ... J'en passe, et des meilleures... Je tente au quotidien de défendre les compétences professionnelles des documentalistes(...). Mais sans soutien institutionnel, tous nos efforts resteront lettre morte, et il est grand temps que l'institution et l'inspection se positionnent clairement ... »

Devant l'urgence de la situation, devant ce mépris des qualifications, celui de la formation des élèves, le SNES académique donne rendez-vous aux enseignants documentalistes et aux non-titulaires de la discipline :

Réunion d'un collectif le mercredi 23 janvier à 14 h 30 (SNES, 209 rue Nationale à Lille)

Stage en présence de représentants nationaux le jeudi 27 mars (Local de la FSU, Halle au Sucre à Lille). La demande de congé pour formation syndicale est à faire par voie hiérarchique un mois avant.

CAE : Contrats Abusifs de l'Etat !

**PAR AGNÈS HURET, KARINE VAN WYNENDAELE
ET FLORENCE MERCEILLE.**

Vous avez dû constater dans votre lycée, dans votre collège, la « disparition », aussi soudaine que souvent inexplicable aux collègues, de personnels chargés de l'entretien, de la maintenance, de tâches administratives, de la surveillance des élèves, de la gestion des absences..., de toutes ces tâches indispensables au bon fonctionnement des établissements.

Ces personnes avaient signé des Contrats d'Aide à l'Emploi et avaient été recrutées dans le cadre de la loi Borloo de cohésion sociale, prétendument destinée à permettre la réinsertion sociale de personnes en situation de très grande précarité. Dans les faits, cette loi s'inscrit dans un **processus de précarisation des personnels** puisque ces personnes exécutent les mêmes tâches que les personnels statutaires, sans pouvoir bénéficier de formation et en étant moins payées. Elles sont gérées par le Rectorat pour celles qui exercent des missions administratives et de surveillance, par la Région ou le Département pour celles qui sont recrutées sur les missions des personnels TOS. Des milliers d'entre elles arrivent en fin de contrats à la fin de l'année 2007 et ne seront ni repris, ni remplacées. L'ampleur du nombre illustre la gravité de la situation. Plus de 7000 personnes concernées (soit la moitié des CAE) uniquement pour le département du Pas-de-Calais !

Nous dénonçons **l'absence inadmissible de respect pour ces personnels** dont le travail a permis le bon fonctionnement des établissements et qui font, depuis des mois, voire des années (après avoir enchaîné CES, CEC, CAE) partie intégrante de nos équipes. Ils se retrouvent du jour au lendemain sans travail et sans perspective. Nous dénonçons également une réduction inadmissible du personnel de nos établissements. En effet, l'Etat a annoncé en juin 2007 que 50% des CAE arrivés à terme en cette fin d'année ne seraient pas conservés. Il place ainsi les collectivités territoriales devant une

alternative inacceptable, supprimer les CAE ou alourdir la fiscalité locale. Autant de dangers que nous avons dénoncés dans les CA au moment des recrutements et lors de la dernière loi de décentralisation, et que les collectivités territoriales n'ont pas voulu voir.

Dans nos établissements, le travail reste pourtant toujours le même ! En attendant, certaines missions sont ou seront assurées par d'autres collègues contraints à travailler plus... pour ne pas gagner plus. Par exemple au collège Gayant de Douai, il ne reste plus que deux surveillants par jour actuellement pour s'occuper de la grille, de la surveillance des toilettes et des élèves dans la cour ! Au lycée Béhal de Lens aussi, de nombreux contrats ne sont pas renouvelés : 3 CAE disparaissent, 13 CAE seront effectués par d'autres personnes que celles qui les occupent actuellement ; trois autres collègues devront attendre 3 mois avant de pouvoir signer, dans l'établissement, un nouveau contrat ! Au collège de Pecquencourt, l'accueil à la loge était assuré par 3 personnes ; elles ne sont plus que 2 depuis début décembre, dont une nouvelle recrutée à former 21 suppressions au lycée Mousseron de Denain !

Refusons la précarité galopante des personnels de nos établissements et la réduction des effectifs en intervenant dans les conseils d'administration pour défendre nos collègues, en envoyant lettres et pétitions aux instances concernées, en informant les parents de nos élèves.

Exigeons de l'Etat et des collectivités territoriales qu'ils assument leurs responsabilités en créant les postes de titulaires nécessaires et en recrutant des personnels qualifiés en nombre suffisant.

Le SNES contactera en ce sens les Conseils régionaux et généraux ainsi que le rectorat dès la rentrée de janvier. Il en va du bon fonctionnement et de l'avenir des établissements publics d'éducation.

La fin des COPSYP et l'avènement des professeurs principaux orienteurs ?

Depuis 2 ans, le recrutement des COPSYP ne représente qu'un départ en retraite sur 5 (55 recrutés en 2006 ; 50 en 2007, pour 250 à 300 départs en retraite annuels).

Dans le même temps, le ministère et le délégué interministériel à l'orientation - Bernard Thomas - insistent sur le rôle décisif qui devra être joué en matière d'orientation par les enseignants : "Il est indispensable que l'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle devienne une dimension du travail enseignant. Il y a urgence" (déclaration devant la commission POCHARD le 29 /10/ 07).

Le scénario est donc très clair, il s'agit de remplacer le plus vite possible les COPSYP par les enseignants. Les entretiens d'orientation obligatoires menés par les PP en 3^{ème} et en 1^{ère} nous montrent la voie !

Les officines privées se frottent les mains devant ce marché juteux laissé libre par les carences du service public d'orientation (un COP pour 1300 élèves dans notre académie). Ainsi, à Bruay la Buissière, CREDO propose un service d'orientation (150 euros pour le "pack collégien" - 240 euros pour le "pack lycéen"!).

Le S3 de Lille appelle tous les S1 à se mobiliser contre ces projets. Refusons les entretiens 3^{ème} et 1^{ère} organisés dans des conditions de substitution. Revendiquons un véritable travail en équipe dans le respect des spécificités de chacun.

Le collectif académique COPSYP et DCIO.

Recette de gestion

Prenons un TZR en lettres classiques (denrée rare !), affectons-le sur un remplacement de congé maternité. Prenons maintenant la collègue en congé maternité qui prolonge son arrêt de 15 jours suite à un avis médical circonstancié. Que croyez-vous qu'il arrivât ? Un ordre de mission tout neuf, envoyant le TZR dans un autre établissement, laissant ses élèves sans professeur, pour en retrouver d'autres sans prof également, mais au nom d'une « situation d'urgence ». On appréciera les commentaires du rectorat jugeant que la collègue en congé maternité était absente depuis trop longtemps (sic !) et qu'il n'avait pas à justifier une situation d'urgence ... Au final, un TZR qui a encore davantage le sentiment de boucher les trous, l'impression qu'un congé maternité devient un odieux privilège (encore un !), des élèves et des parents qui doivent être heureux d'apprendre qu'il y a plus nécessairement qu'eux !

Karine Boulonne

Hors-classe - Bilan 2007

PAR KARINE BOULONNE

Au titre de la campagne 2007, les promotions suivantes ont été accordées :

Corps	2007	Dont personnels du supérieur	2006 (rappel)	Progression
Certifiés	469	15	367	+ 102
Agrégés	116	15	38	+ 72
CPE	13		13	=

Pour les agrégés et les certifiés, les luttes de l'an dernier ont permis une hausse du contingent de promu de 25 %, hausse dont les CPE ont été inexplicablement et injustement exclus.

Pour les agrégés, il était impératif de définir une nouvelle politique rectorale, le mauvais bilan de la campagne 2006 ayant confirmé les analyses de nos élus et les craintes exprimées par les personnels mobilisés. En 2007 l'administration et l'inspection pédagogique ont entendu une partie des revendications et le résultat est probant.

Pour les corps à gestion déconcentrée, le recteur s'était opposé à toute modification du barème au titre de l'année 2007, n'acceptant que quelques améliorations à la marge suite aux actions menées par l'intersyndicale. Pour l'année 2008 - 2009, le principe d'un groupe de travail pour débattre des nouvelles modalités de barème a été acté.

Les revendications du SNES pour 2008

Pour le SNES, la priorité est le retour à l'esprit de 1989, lorsque la hors-classe a été créée, à savoir la revalorisation de la fin de carrière pour tous les collègues. Cette question est d'autant plus cruciale dans une période d'érosion forte du pouvoir d'achat

des salaires et pensions. Nos propositions de modifications de barème iront donc dans le sens de privilégier les collègues ayant 3 ans et plus dans le 11^{ème} échelon, puisque c'est à ce niveau de la carrière que la promotion à la hors-classe est significative et s'accompagne véritablement d'une revalorisation salariale (voir encadré).

Le SNES a également dressé un tableau comparatif des disciplines, implacable, révélant les fortes disparités d'avancement : pour schématiser, il vaut mieux être en STI pour faire une carrière au choix ou au grand choix qu'en lettres, documentation ou espagnol. Le « mérite » cache en réalité des inégalités de rythmes d'inspection. Le Recteur s'est engagé dans ce domaine à pallier les différences entre les disciplines et des demandes ont été faites en ce sens aux IPR. Le DRH, présent au groupe de travail du 4 décembre a confirmé qu'un effort particulier serait porté sur les collègues au 11^{ème} échelon pénalisés par un retard d'inspection.

Enfin, nous serons également attentifs à la situation des biadmissibles, pour lesquels le reclassement constitue un handicap pour le passage à la hors-classe avec le barème retenu par le rectorat depuis deux ans, ainsi qu'à celle des collègues ayant exercé en ZEP une partie de leur carrière : le barème actuel n'attribue en effet de points qu'aux collègues actuellement en poste dans ces établissements.

Dans l'immédiat, nous avons sollicité les autres organisations syndicales pour poursuivre l'action intersyndicale entamée depuis 3 ans.

Reconnaissance du mérite ou économies pour le Rectorat ?

Un certifié au 7^{ème} échelon (indice 495) « méritant » promu à la hors-classe sera reclassé au 1^{er} échelon de la hors-classe (indice 496) et touchera le ... même salaire qu'avant sa promotion ! Il lui faudra ensuite 16 ans pour atteindre à l'ancienneté l'échelon 782, indice terminal. S'il avait poursuivi sa brillante carrière dans la classe normale et passé les échelons au grand choix, il aurait mis 11 ans pour passer au 11^{ème} échelon, serait passé à la hors classe 3 ans plus tard, reclassé cette fois au 6^{ème} échelon de la hors-classe, puis, 3 ans plus tard à l'indice 782. Soit un total de 17 ans. Gain du « mérite » : un an ! Un certifié promu alors qu'il est au 11^{ème} échelon avec 3 ans d'ancienneté atteint directement le 6^{ème} échelon de la hors-classe, indice 740, pour un gain salarial mensuel de 300 euros. Faut-il commenter ? On comprend l'intérêt de l'administration à proposer des jeunes collègues, à la carrière encore bien longue, et à s'appuyer sur un pseudo-mérite qui contribue surtout à instaurer l'individualisme, la concurrence entre les collègues au moment où des réactions collectives s'imposent contre la casse de l'école.

Perspectives pour mouvement intra-

PAR KARINE BOULONNE

Le ministère annonce la suppression de 687 postes d'enseignants du second degré dans l'académie de Lille pour la rentrée 2008. Cela aura évidemment des incidences sur le mouvement inter et les capacités d'accueil (nous avons eu en 2007 le plus petit nombre d'entrants depuis 1999, année de mise en place du mouvement déconcentré), mais surtout sur le mouvement intra : pour éviter des mesures de carte scolaire, le chef d'établissement choisira de supprimer le poste du prof de maths parce qu'il part en retraite, au risque de créer une situation tendue en accumulant les heures sup pour ceux qui restent ; ailleurs, le choix sera de multiplier les compléments de service plus ou moins éloignés. Il convient de rappeler ici que le complément de service dans une autre commune doit être proposé et non imposé au collègue concerné. C'est une information qu'oublie souvent de diffuser les chefs d'établissement !

Sans surprise, le mouvement intra sera donc à nouveau bloqué cette année : qui, à part les TZR ou ceux affectés en extension lors d'un mouvement précédent, oserait demander sa mutation actuellement et prendre le risque d'être le dernier arrivé dans un établissement ?

Les discussions sur le barème intra avec le rectorat n'ont pas encore débuté, il faudra sans doute attendre fin janvier pour rencontrer la DPE. D'ores et déjà, le SNES a lancé des pistes auprès du recteur lors du Comité Technique Paritaire du 9 novembre 2007. Pour l'essentiel :

- 219 postes sont restés vacants à l'issue du mouvement pour les disciplines des collèges et lycées généraux et technologiques. Pour certaines d'entre elles (technologie ou documentation), les entrées au mouvement inter ne sont pas assez nombreuses, mais pour d'autres (anglais ou maths), il restait des postes fixes à pourvoir à l'issue du mouvement et des entrants sont venus augmenter le nombre de TZR. **Un calibrage des ZR nous semble indispensable**, calibrage auquel nous souhaitons bien sûr participer.
- **la situation de TZR** est mal vécue par beaucoup de collègues. Nous avons déjà évoqué

le académique 2008

en audience des situations « extrêmes » (affectation hors disciplines par exemple pour lesquelles nous attendons la décision imminente du tribunal administratif), mais le quotidien des TZR révèle plus de difficultés en général qu'en poste fixe (service à cheval, nombreuses heures sup non connues du rectorat, affectation hors zone).

La proratisation des ISSR (paiement des indemnités en fonction de l'emploi du temps) depuis cette rentrée est un nouveau coup dur qui contribue à rendre de moins en moins attractive cette fonction. **Nous demandons de prendre en compte la pénibilité de la tâche de TZR et de leur attribuer une bonification pour le mouvement intra** (avec rétablissement des bonifications perdues pour ceux qui le sont depuis avant 2004). Cela a été fait dans d'autres académies à la démographie enseignante similaire à la nôtre. Nous demandons également que les collègues nommés hors discipline ne soient pas affectés à l'année et qu'en tout état de cause, ceux qui sont nommés hors discipline et hors zone (y compris en zone limitrophe) bénéficient des ISSR.

- **Concernant les APV** (établissements ZEP et sensibles pour l'académie de Lille) : les collègues titulaires d'un poste APV n'attendent pas d'avoir 5 ans d'ancienneté et les points afférents pour partir. Par ailleurs, 31 % des collègues qui obtiennent un APV au mouvement ne l'ont pas expressément demandé. **La stabilisation des équipes en éducation prioritaire et l'attractivité de ces établissements nécessitent donc bien autre chose qu'une prime à la sortie.**

RESF : la mobilisation aux côtés de Xiaoli Lin

PAR YVES PANNEQUIN (RESF Dunkerque)

Xiaoli Lin est née en janvier 87 dans le Nord de la Chine ; elle a été offerte par sa famille à un réseau de trafiquants qui l'ont emmenée de force en France, en janvier 2003, pour travailler dans un atelier de confection clandestin à Paris. Elle a réussi à s'en échapper et, en prenant au hasard bus et train, elle est arrivée à Dunkerque où elle a été dirigée vers un foyer d'urgence le 15 août 2003 ; depuis sa majorité, elle est dans un service d'insertion de Jeunes Majeurs et inscrite dans un lycée professionnel de Dunkerque, elle a obtenu l'an dernier un CAP et suit maintenant un cursus de BEP.

Sa famille l'ayant abandonnée, elle a demandé à rester en France, disant préférer se suicider plutôt que de retourner en Chine. La Préfecture du Nord, dans un courrier du 25 octobre, lui a signifié une obligation de quitter le territoire français dans un délai d'un mois.

Une importante mobilisation s'est développée pour éviter son expulsion, regroupant le Réseau Education Sans Frontières du Dunkerquois, le Vice-Président du Conseil Général du Nord, et

tous les enseignants et les lycéens de l'établissement où elle est scolarisée (les pétitions ont été signées par plus de 10 000 personnes à ce jour).

Une bonne couverture médiatique locale et régionale a relaté les mobilisations (notamment les manifestations locales les 13 et 21 novembre qui ont regroupé à chaque fois près de 1000 personnes) ; le professeur Albert Jacquard, de passage à Dunkerque pour une conférence sur « l'humanité », a aussi dénoncé la politique odieuse d'expulsion des sans-papiers et s'est fait l'avocat de Xiaoli.

Grâce à cette mobilisation, Xiaoli a pu être reçue en Préfecture de Lille le 22 novembre où elle s'est vue octroyer un titre de séjour provisoire (pour 3 mois) avec autorisation de travailler : tout n'est donc pas définitivement réglé, il faudra rester vigilant même si cette première victoire peut susciter l'espoir de voir Xiaoli rester en France.

Yves Pannequin (RESF Dunkerque)

Rencontres ECS (Education Culture Société) de Roubaix

Samedi 19 janvier 2008

Centre aéré de Roubaix de 14h30 à minuit

14h30 : 1^{er} débat public : Services publics, services marchands ?

- Erik SAWICKI : *représentant de « Sauvons la recherche »*
- Daniel ROBIN : *co-secrétaire général du SNES*
- Jean Louis SAGOT DUVAUROUX : *philosophe* (sous réserve)

16h30 : 2^{ème} débat public : Comment penser la transformation sociale ?

- Susan GEORGE (*ATTAC*)
- Gérard FILOCHE : *inspecteur du travail membre du conseil national du PS*
- Stéphane GATIGNON : *maire PCF de Sevrans de Seine St-Denis*

A partir de 19h : dans le cadre du 40^{ème} anniversaire de mai 1968, **intervention de « la vache bleue » et repas conçu par la Confédération Paysanne**, accompagné d'un **concert des Szgaboornistes** (musique manouche).

Inscription obligatoire : 10 € entrée-concert

15 € entrée-concert-repas

Un après midi à ne pas manquer !!!

Pour tout contact : SNES LILLE : Philippe LESTANG, Jean Claude COS

LANGUES VIVANTES

Nouveau brevet : cafouillages, dérèglementations et mépris à tout va !

La réunion du 12 décembre au S3 (cf compte rendu sur le site) avait permis de faire un premier état des lieux : alarmant ! L'audience ministérielle qui a suivi confirme le maquis dans lequel se trouvent les collègues de langues enseignant en 3^{ème}. Le ministère a d'abord déclaré fantôme la note de service du 10 septembre 2007 sur laquelle se sont appuyés de nombreux IPR...pour finalement déclarer qu'une nouvelle note de service était en cours de publication. Quel mépris pour les collègues, quel mépris pour les élèves ! A la mi-décembre, personne ne sait en quoi consiste l'évaluation de cette année scolaire ! un moratoire est donc absolument nécessaire.

La nouvelle note rappelle que la LV1 et la LV2 sont bien incluses dans le contrôle continu. Elle comporte aussi deux annexes relatives à l'évaluation du niveau A2, nécessaire à l'obtention du DNB et présente cinq grilles avec des exemples de supports...Le hic, c'est que ces grilles ne correspondent pas aux programmes... (ni même au livret de compétences auquel le Ministère tient tant)... Quel sens peut encore avoir une telle évaluation ? Quel sens peut avoir l'enseignement des langues vivantes dans ces conditions ? La situation est dangereuse car le Ministère ne peut ou ne veut proposer aucun cadrage pour un diplôme qui pourtant demeure national. La situation est dangereuse car elle peut entraîner des différences très grandes et donc des inégalités, selon les classes, les établissements, les académies. La situation est également inadmissible car elle peut laisser croire aux collègues que c'est à eux d'élaborer, individuellement, un outil qui relève de la compétence du Ministère. Sans oublier bien sûr la charge de travail démesurée qui va de pair.

Une nouvelle fois, les langues vivantes servent de cheval de Troie : si nous n'avons pas une réaction collective forte, ce sera très vite le tour des autres disciplines et du baccalauréat.

Catherine Picuch

SOUTIEN SCOLAIRE

Des officines privées démarchent les établissements publics

De nombreux chefs d'établissement ont eu la surprise de recevoir il y a quelques semaines un courrier de 2A Maths leur demandant de leur servir de relais auprès d'élèves en difficulté en maths ou en physique-chimie. Ceci est une entrave -grave- à la loi sur la laïcité, qui interdit toute forme de publicité au sein des établissements scolaires. Jusqu'à présent, 2AMaths se contentait -comme d'autres- d'inonder les commerces et de faire la sortie des collèges et des lycées. Visiblement, le marché n'était ainsi pas assez juteux ! Visiblement le slogan « Et si vous parliez enfin à des professionnels » attaquant gratuitement le travail des enseignants n'a pas eu l'effet escompté ! Le SNES a écrit au Recteur pour exiger que partout la loi soit respectée et pour connaître les démarches prévues en direction des chefs d'établissement.

A un moment où se multiplient les attaques -graves- contre le Service Public d'Éducation, où les élèves risquent d'être privés de pans entiers de formation, où le soutien, le travail en groupes risquent eux aussi de disparaître, il est indispensable d'empêcher toute atteinte à la laïcité et de se battre tous ensemble contre la privatisation de certaines de nos missions.

Parce que nous en avons les moyens !

Catherine Picuch

BAC 2008

Quand Darcos s'en va-t-en guerre...

Plutôt que le dialogue social, le ministre a choisi le vocabulaire guerrier pour annoncer en primeur, à la presse, le 11 décembre, qu'il partait à la reconquête du mois de juin. En bon stratège, il a choisi l'attaque démagogique contre les enseignants pour défendre son nouveau calendrier : « Je ne me résous pas à ce que chaque année, les

candidats au baccalauréat soient contraints à choisir leurs sujets non pas en fonction de leur degré de familiarité avec la question posée, mais en fonction de ce qui a pu être achevé dans l'année scolaire. » Chacun appréciera. A l'heure où la propagande gouvernementale, à grands renforts médiatiques, met en avant le trop grand nombre d'heures de cours des élèves pour justifier les coupes sombres dans le budget de l'éducation nationale, il est savoureux de remarquer que le ministre sort son bouclier : « La reconquête du mois de juin constitue une réponse à tous ceux qui me prêtent l'intention de vouloir réduire l'horaire de cours des élèves ». Darcozy a décidé unilatéralement de repousser les dates du baccalauréat vers la fin du mois de juin sans retarder les résultats : le début de la session se tiendra le lundi 16 juin 2008 (au lieu du 11 juin en 2007), les épreuves de français auront lieu le 20 juin 2008 (au lieu du 12 juin en 2007). Tout laisse entendre que nous devons continuer corriger nos copies dans un délai très réduit, et, pour certains en faisant passer les oraux dans la journée... C'est vrai, après le travail imposé le dimanche, il restait le travail de nuit... Dans son discours, Darcos ne dit rien sur le calendrier de l'orientation, qui pèse lourdement sur les fins d'année, y compris en collège. Les seuls responsables de ce manque à gagner pour les élèves seraient les professeurs qui pourraient travailler plus... A moins qu'il ne s'agisse de faire la démonstration par l'absurde que les examens plombent la fin d'année et qu'il faudrait passer au Contrôle en Cours de Formation comme c'est déjà le cas pour l'EPS, l'évaluation des sciences expérimentales, les LV en STG... Encore une façon de nous faire travailler plus et sans contrepartie...

Odile Deverne

FORMATION CONTINUE DES ADULTES

Restructuration des GRETA

Pour diminuer les coûts en personnels et en formation, le Rectorat a déjà fusionné les GRETA de Boulogne-Montreuil

et de Calais, ainsi que celui de Lille et de Roubaix-Tourcoing . La fusion du bassin de Lens et d'Henin-Carvin est déjà programmée et entérinée par le rectorat de Lille.

A court terme, le rectorat envisage, avec la région, la fusion des GRETA et des AFPA, organismes publics de la formation continue. Ces organismes, mis en concurrence avec des entreprises privées qui n'ont pas les mêmes obligations que des services publics, ont des difficultés : leurs charges ont fortement augmenté, suite à l'intégration dans leur budget des charges relatives aux personnels qu'ils utilisaient.

Thierry Quéту

STI

Proposition de reconversion

Dans les lycées technologiques, un nombre conséquent d'enseignants de STI sont TZR depuis plus de 10 ans pour certains, à la suite des nombreuses suppressions de postes dans leurs disciplines.

Le rectorat a proposé, à compter de cette année scolaire, un dispositif de reconversion à une dizaine de ces collègues, vers deux disciplines : mathématiques et technologie.

Force est de constater que, dans ce domaine, rien de conséquent n'a jusqu'alors été mis en place. Sans une dotation budgétaire à la hauteur des besoins, aucune solution d'envergure ne peut être envisagée. Les attentes des personnels en matière de reconversion sont peu entendues et l'administration ne prend en compte que ses priorités. La seconde carrière a souvent été présentée comme un acquis de la réforme des retraites de 2003 (!), mais force est de constater que ce dossier n'a pas plus avancé depuis 4 ans qu'auparavant !

Thierry Quéту

Soutenons une liste active, efficace, sans concession

Voter un rapport d'activité consiste essentiellement à porter un jugement sur l'orientation politique de deux années de luttes syndicales. Il faut bien parler de politique puisqu'il s'agissait de faire des choix qui engageaient le syndicat comme organisation mais aussi et surtout l'ensemble des syndiqués. Il faut également rappeler le fonctionnement démocratique du SNES. Ces décisions politiques ne sont pas prises par une direction omnipotente, qui transcenderait la réalité des militants de base. Le secrétariat de la section académique émane de la commission administrative élue pour deux ans au suffrage universel de tous les syndiqués sur la base d'un projet. Suffit-il aujourd'hui de comparer les actions menées au programme précédant l'élection ? Non bien sûr, car personne ne pouvait deviner exactement la nature des attaques et des coup portés. Il faut donc aussi juger un bilan d'actions syndicales par rapport à la capacité d'une organisation à adapter sa riposte. Or, pour ces deux années, les éléments d'appréciation ne manquent pas !

En effet, de la loi Fillon aux projets de Darcos en passant par ceux de de Robien, il y avait de quoi s'inquiéter et résister. L'idéologie libérale s'installe de plus en plus et sans complexe. Sans concertation démocratique elle dissout dans et par la construction européenne plus de cinquante ans de construction de services publics efficaces. Au nom du déficit budgétaire, on brise, on casse et souvent on méprise l'action syndicale qui reste quasiment la seule forme active de résistance massive aux régressions. Ainsi, en ne fléchissant jamais, le SNES réussit parfois : de Robien rentre chez lui avec ses projets de bivalence, de diminution des décharges horaires. Le décret sur les remplacements « à l'interne » est resté lettre morte grâce aux luttes menées dans les établissements. Ses conseils pédagogiques sont souvent morts dans l'œuf. Notre soutien aux jeunes contre le CPE a lui aussi été couronné de succès.

On peut distinguer deux niveaux d'engagement de la section académique : sur le plan national face aux projets gouvernementaux, sur le plan académique face à la mise en place de ces projets et dans le cadre régional qui est le nôtre. Tous les ans elle milite pour des actions au moment du vote du budget. Elle est capable de partir dans la grève avec seulement quelques académies car, plus que d'autres, elle souffre des suppressions de postes (636 en 2006, 700 en 2007). Ces deux dernières années, le S3 de Lille s'est efforcé de construire un plan d'action, un calendrier de luttes. Sur le plan régional, elle a réussi à s'imposer comme un interlocuteur nécessaire de la Région qui nous a longtemps méprisés, en particulier dans la préparation de son futur schéma régional des formations.

Ces engagements qui ont été pris à Lille, ces luttes qui ont été menées ici ont parfois abouti parce que nous savons que nous n'avons pas le droit de lâcher et de négocier.

Il s'agit de nos métiers (salaire au mérite, casse des statuts...) et de nos jeunes qu'on veut sacrifier (développement de la sélection, recul de l'ascension sociale, diminution de la qualité de la formation, attaque contre les diplômes nationaux...), c'est pourquoi la tendance Unité et Action demande aux S1 d'ouvrir les débats sur les actions du S3 au cours de ces deux années et de lui maintenir leur confiance afin qu'ensemble nous amplifions cette volonté de résister à ceux qui voudraient nous faire taire.

Concernant le rapport financier, il expose un bilan bien sûr positif même si la suppression de postes répercute mécaniquement une baisse de la syndicalisation, ce qui doit nous encourager à redoubler d'efforts pour convaincre nos collègues de rejoindre le SNES.

Nous vous appelons donc à voter pour les rapports d'activité et financier.

Liste d'Union

La situation appelle la convergence des luttes

L'année 2006 a été marquée par le mouvement contre le CPE. Malgré le vote de la loi au Parlement, étudiants et lycéens ont construit un mouvement d'ampleur, qui fait appel aux solidarités des autres secteurs, et ont obtenu le retrait du CPE, démontrant que seule la lutte paye.

L'élection de Nicolas Sarkozy marque un changement : sans réelle opposition, le gouvernement a les mains libres pour appliquer le programme de refondation sociale du MEDEF : casse du Code du Travail, du CDI, des retraites, de la sécurité sociale, de la fonction publique.

Là, ce sont 23 000 suppressions de postes annoncées, notamment dans l'Education Nationale. Elles entraînent l'allongement du temps et de la charge de travail. Pour les élèves, ce sera une baisse du nombre d'heures d'enseignement. Le premier pas est engagé dans les LP, avec la suppression du BEP et le bac pro en 3 ans.

Nos missions et nos statuts sont aussi menacés. Le licenciement des CAE donne un avant goût de ce que prépare le gouvernement en matière de contractualisation et de précarisation de la fonction publique.

En même temps, l'ensemble des salariés voit ses conditions de vie se dégrader avec la baisse du pouvoir d'achat. Et pour seule proposition le « travailler plus » pour... des mirages.

Seul un mouvement d'ensemble pourra faire reculer le gouvernement et empêcher la mise en œuvre de ce calendrier de réformes qui, s'il était appliqué, constituerait un véritable recul pour les travailleurs. Optant pour la stratégie de la négociation, calées sur le calendrier et les propositions du gouvernement et du patronat, les directions des confédérations syndicales tournent le dos à la stratégie de construction des luttes. Plus, elles l'empêchent. La démonstration en a été faite cet automne.

Au lieu d'encourager les salariés de la SNCF et de la RATP qui se lançaient dans la grève reconductible, elles ont pesé pour sa suspension.

Au lieu, d'aider à la jonction des luttes, en appelant les fonctionnaires à faire grève le 18 octobre aux côtés des cheminots, des gaziers, des électriciens, elles n'ont pas appelé les secteurs de la fonction publique à la grève ce jour là. La FSU a elle aussi participé à la désynchronisation de la lutte en n'appelant pas le 18 octobre.

Au lieu de mettre à profit la jonction que les salariés de la SNCF et de la RATP tentaient de faire d'eux mêmes avec la grève des fonctionnaires, le 20 novembre, alors que la grève démarrait dans les universités, les directions syndicales ont empêché la convergence des luttes.

Face à cette politique des directions syndicales, salariés et militants de la SNCF, de la RATP, d'EDF-GDF, réunis en AG, ont trouvé la force et la détermination pour se lancer dans la grève reconductible et tenter de construire le mouvement. Face au gouvernement qui tentait de les isoler, les faisant passer pour des privilégiés, face aux directions syndicales qui capitulaient déjà en avançant les nécessaires 40 annuités, ils ont défendu les 37,5 annuités, montrant que leur combat était celui de la défense des retraites. Etudiants et cheminots ont cherché la convergence. Et, même s'ils n'ont pour l'instant pas gagné, ils ont amené Sarkozy à essayer sa première confrontation sociale, sa première opposition.

Ce qui a manqué pour permettre aux mouvements de cet automne de gagner, c'est un rapport de forces, que seule une convergence des luttes aurait permis d'obtenir. C'est à cela que doit œuvrer l'action syndicale. Comment ?

En prenant l'initiative de journées de grève, pour en faire des étapes vers la construction d'un mouvement d'ensemble, en saisissant les moments où ces initiatives se présentent, comme ce fut le cas le 18 octobre. C'est pourquoi, au cours de la période 2006-2007, nous avons voté, avec la liste d'Union, les motions qui appelaient à des journées de grève. C'est pourquoi nous pensons que l'appel à la grève lancé par le S3 le 18 octobre était juste.

L'action syndicale doit aussi travailler à l'élaboration de plate-formes qui font converger les revendications, unissent les secteurs, afin de les amener à se battre tous ensemble. Car même nos revendications catégorielles s'inscrivent dans le vaste plan de refondation sociale que souhaite le MEDEF. Le syndicat doit mettre à l'ordre du jour la bataille pour l'augmentation des salaires ; pour la défense des retraites : retour aux 37,5 annuités et maintien du système par répartition ; pour la défense des services publics.

Ecole Emancipée

Congrès académique 2008 : vendredi 4 avril

Deux thèmes d'étude : la classe de seconde ;

le socle commun et le livret de compétences.

Tous les deux ans, le congrès académique est un « congrès d'étude ». Il s'agit de se saisir d'un thème de l'actualité éducative académique et nationale, de faire le point collectivement sur la question et de revoir les motions des précédents congrès.

Le SNES est un syndicat qui refuse l'immobilisme, sans céder aux sirènes de la modernité à toutes forces. L'école doit bouger parce que le monde change, mais nos objectifs restent de faire parvenir l'ensemble des élèves au plus haut niveau de formation. Notre revendication de la scolarité obligatoire portée à 18 ans ne peut se concevoir dans le système actuel, qui ne se donne pas les moyens de faire réussir tous les élèves et qui vise au contraire à exclure et à trier.

Quelle réponse apporter, notamment sur ce moment crucial de la scolarité qu'est la seconde ? Le socle commun mis en place par la réforme Fillon est un redoutable instrument de ce tri que le ministre Darcos met en place pièce par pièce. Quel rôle veut-on faire jouer au livret de compétences mis en place cette année ? Quelles conséquences pour les élèves, mais aussi pour les enseignants ? Quel est le rôle du conseiller d'orientation psychologue ?

La force du SNES et sa spécificité tiennent en partie à son organisation en sections d'établissement (s1), autonomes, appelées à élaborer les positions et revendications de leur syndicat, à les faire ensuite remonter aux niveaux départemental (s2) et académique (s3), pour qu'elles soient enfin portées au niveau national, si bien sûr elles ont été majoritairement votées lors des conseils syndicaux (au moins une fois par an) et des congrès académiques (1 par an).

La participation aux votes sur l'activité passée et sur l'orientation à venir, ainsi que la participation au congrès (modalités dans le prochain bulletin) sont essentielles à la vie démocratique syndicale, pour que le SNES reste en phase avec les professions qu'il représente majoritairement.

**Vote sur le rapport d'activité et
le rapport financier du S3 dans les S1
du lundi 14 janvier
au samedi 2 février 2008.**

Conformément aux statuts de la section académique, chaque syndiqué est amené à porter appréciation sur l'activité du syndicat et sa gestion

financière sur la période qui va de janvier 2006 à janvier 2008. Le vote est organisé dans les S1 du lundi 14 janvier au samedi 2 février. Le matériel (liste des adhérents à jour, bulletins et modalités de vote) parviendra dans les S1 par courrier.

Le dépouillement sera effectué dans les S1. Les résultats seront transmis à Michel DEVRED au siège du S3, 209, rue Nationale, 59000 LILLE avec la mention « Résultats élections » pour le 8 février. Les votes des S1 ne seront pris en considération que s'ils sont accompagnés de la liste des votants dont l'appartenance au SNES sera certifiée par le secrétaire et le trésorier du S1 et signée par les membres de la commission de dépouillement.

**Le dépouillement académique est prévu le
mercredi 27 février**

Bulletin de vote

Rapport d'activité académique (1)

Pour Contre Abstention

Rapport financier académique (1)

Pour Contre Abstention

(1) Entourer la mention utile

STAGES SYNDICAUX ORGANISÉS PAR LA SECTION ACADÉMIQUE DU SNES

RAPPEL STAGES DE JANVIER

Vendredi 18 janvier 9 h 30 :

la classe de seconde (Lycée Queneau à Villeneuve d'Ascq)

Judi 31 janvier 9 h 30 :

élus en C.A. - deuxième partie (S3 de Lille)

STAGE PHILOSOPHIE-SES

Mardi 5 février 9 h 30 - (Lycée Picasso à Avion)

Le rapprochement de ces deux disciplines peut paraître paradoxal : elles sont les cibles de plusieurs ministres et lobbies. Les attaques portent sur les horaires et surtout sur le contenu disciplinaire. Il est souvent question d'en faire des enseignements au service de l'idéologie dominante. On leur reproche de négliger la réalité (de l'entreprise, du libéralisme, de l'individu, de la mondialisation...). Ces matières, par leurs contenus respectifs, initient les élèves à l'examen critique de la réalité économique et politique.

Quel est le bilan des dégradations causées par les attaques successives ? La philosophie et les S.E.S. ont-elles les moyens suffisants pour permettre une résistance des esprits face aux charges médiatiques ?

Comment organiser une résistance et préserver l'enseignement de ces deux disciplines ?

Quels seront leurs avènements dans la perspective d'une réforme des séries ?

STAGE Co-Psy

Judi 13 mars - (au S3, 209 rue Nationale à Lille)

Voir article page 7

STAGE TZR

Vendredi 14 mars - (au S3, 209 rue Nationale à Lille)

L'académie de Lille compte plus de 2000 TZR, beaucoup sont néo-titulaires ou profs depuis peu, d'autres deviennent remplaçants après la suppression de leur poste, mais tous se posent les mêmes questions alors que les conditions d'exercice apparaissent de plus en plus difficiles : quels sont les droits, les obligations d'un TZR ? Quel est l'avenir des TZR à plus ou moins long terme ? Quelles revendications le SNES doit-il défendre à leur sujet ? Quels recours possibles au Tribunal administratif ?

Ce stage sera l'occasion de faire le point de la situation en présence d'un responsable national spécialiste des questions juridiques.

STAGE DOCUMENTALISTES :

Judi 27 mars - (FSU, Halle au Sucre à Lille)

En présence de responsables nationaux du SNES

Voir article page 6

Les demandes d'autorisation d'absence sont à faire au moins un mois à l'avance au recteur (cf. modèle sur le site <http://www.lille.snes.edu/spip9/spip.php?article1277> et dans le bulletin 262).

N'oubliez pas non plus de vous inscrire auprès de la section académique par mail (s3lil@snes.edu) ou par courrier (209, rue nationale, 59000 Lille)